Service d'accès aux soins

Plateforme numérique SAS

Guide du gestionnaire de structure CPTS



Cheffe de projet Mission SAS

Tél.: 06 63 33 09 96 Email: tapie.c@oruoccitanie.fr

Observatoire Régional des Urgences Occitanie Imm. le Phénix - 118 rte d'Espagne - Bât A - 1er E - 31100 Toulouse OCCITANIE APPUI AUX SONS NON PROGRAMM

Version: 3

Date: 28/01/2025

Auteur: Charlotte TAPIE

Les CPTS ne peuvent pas s'inscrire au SAS « en tant que structure ». Participer ou non au dispositif, relève d'une décision qui revient à chaque médecin. L'inscription se fait donc par les médecins eux-mêmes, de manière individuelle, en se connectant (via Pro Santé Connect) à la plateforme numérique https://sas.sante.fr/

Lorsqu'un professionnel de santé décide de s'inscrire au dispositif, il a le choix entre :

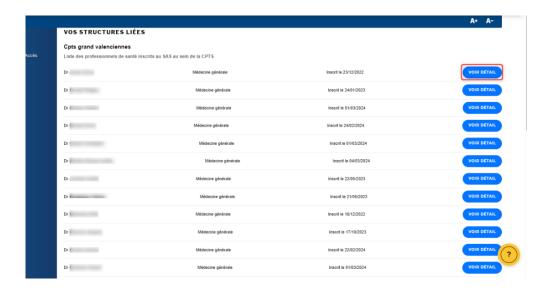
- S'inscrire à titre individuel,
- S'inscrire via sa CPTS,
- S'inscrire via sa MSP (le cas échéant)
- Ou le faire via son association SOS médecins (le cas échéant)

Ainsi, au sein même de votre CPTS, vous pouvez avoir : des professionnels de santé noninscrits, des professionnels de santé inscrits à titre individuel, des professionnels inscrits via votre CPTS (etc.)

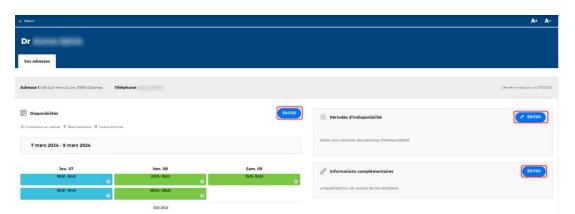
Un compte gestionnaire de CPTS : oui, mais pour quoi faire ?

A partir de votre compte gestionnaire de CPTS :

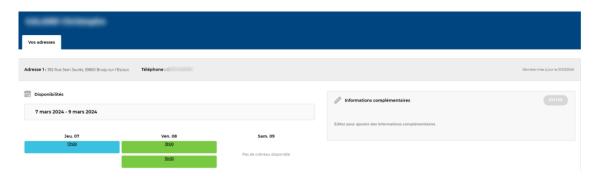
- Vous aurez accès à la liste des médecins de votre CPTS inscrits au dispositif
 SAS « via sa CPTS ». Les médecins membres de votre CPTS ayant préféré s'inscrire au SAS à titre individuel, via leur MSP ou via leur association SOS médecins, ne remonteront pas dans votre listing.
- Vous pourrez consulter les créneaux de disponibilités et les informations complémentaires qu'ils partagent avec la régulation du SAS.
 - → En cliquant sur le bouton « Voir détail » à droite du nom du médecin.



Dans le cas où le médecin n'utilise PAS de solution d'agenda en ligne interfacé avec la plateforme, mais qu'il utilise l'agenda manuel SAS, vous aurez également la possibilité de modifier ses disponibilités, ses indisponibilités et d'ajouter des informations complémentaires directement en regard de votre organisation au sein de la CPTS.



 Dans le cas où le médecin utilise une solution d'agenda en ligne interfacée avec la plateforme, vous aurez la visibilité sur les créneaux renseignés dans la solution éditeur qui remontent dans la plateforme SAS.



SAISIR UNE DISPONIBILITÉ

- 1- Connectez-vous à votre compte
- 2- Cliquez sur le bouton « Voir détail », à droite du nom du médecin pour lequel vous souhaitez rentrer un créneau de disponibilité

A noter: dans le cas où le médecin utilise une solution d'agenda en ligne interfacée avec la plateforme SAS (Doctolib, etc.), vous ne pourrez pas saisir ou modifier des créneaux de disponibilités. Ceci est possible uniquement pour les médecins utilisant l'agenda manuel SAS.

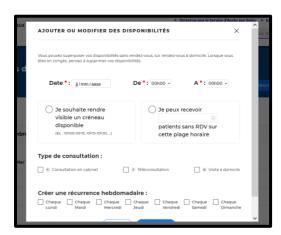
- 3- Dans la rubrique « Disponibilités », cliquez sur « Editer »
 - → Vous accèderez à l'agenda SAS du médecin



4- Cliquez sur « Créer des disponibilités ».



→ Une fenêtre pop-in avec un formulaire s'ouvre.



5- Indiquez la date, l'heure de début, l'heure de fin de la disponibilité et choisissez l'une ou l'autre des deux possibilités : **Possibilité 1**: « *Je peux recevoir un patient sur ce créneau de disponibilité* » Cette option est à privilégier lorsque vous pouvez recevoir qu'un patient sur un créneau < 1h.

Possibilité 2 : « Je peux recevoir X patients sur cette plage horaire » en renseignant le nombre de patients que vous pouvez recevoir, sur la date et la durée que vous aurez renseigné.



6- Sélectionnez le « type de consultation » que le médecin souhaite proposer pour ce créneau (cabinet, téléconsultation, visite à domicile). Vous avez la possibilité d'en cocher plusieurs.



7- Si vous le souhaitez, pour éviter la re-saisie, vous pouvez créer une récurrence hebdomadaire pour un créneau renseigné.



8- Cliquez sur « Enregistrer ».

L'agenda se met automatiquement à jour.



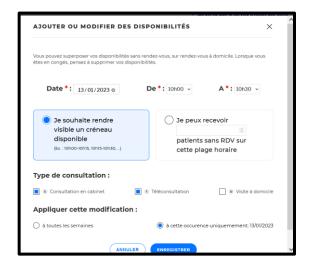
MODIFIER UNE DISPONIBILITÉ

La mise en ligne d'un créneau sur la plateforme numérique SAS n'est pas définitive, vous avez la possibilité de la modifier ou de la supprimer.

- 1- Effectuer les étapes 1, 2 et 3 de la rubrique précédente « Saisir une disponibilité »
- 2- Sur l'agenda, au survol des créneaux renseignés, cliquez sur l'icône « Crayon »



→ La fenêtre pop-in correspondant aux paramètres de ce créneau s'ouvre.



3- Modifiez les paramètres souhaités et cliquez sur « Enregistrer »

L' agenda se met automatiquement à jour et les modifications renseignées sont maintenant prises en compte dans les résultats de recherche.

SUPPRIMER UNE DISPONIBILITÉ

- 1- Effectuer les étapes 1, 2 et 3 de la rubrique précédente « Saisir une disponibilité »
- 2- Sur l'agenda, au survol des créneaux renseignés, cliquez sur l'icône « Poubelle »



- 3- La fenêtre pop-in vous permettant de supprimer la disponibilité en question s'affiche. Vous avez la possibilité d'appliquer cette suppression à la récurrence créée (le cas échéant) ou à l'occurrence en question uniquement.
- 4- Cliquez sur Enregistrer



L'agenda se met automatiquement à jour et les disponibilités supprimées ne s'affichent plus dans la recherche.

DÉCLARER UNE INDISPONIBILITÉ

Vous pouvez déclarer pour le compte des médecins une indisponibilité, en direct ou à l'avance, et par lieu d'exercice.

- 1- Effectuer les étapes 1, 2 et 3 de la rubrique « Saisir une disponibilité «
- 2- Une fois sur l'agenda SAS, cliquez sur « programmer une indisponibilité »

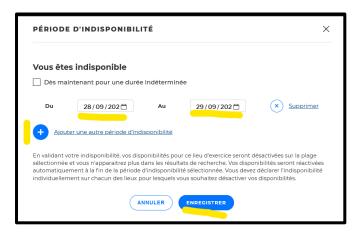


3- Vous avez deux possibilités:

Possibilité 1 : Déclarer une indisponibilité immédiate pour une durée indéterminée → pour ce faire, cochez la case « dès maintenant pour une durée indéterminée » puis enregistrez.



Possibilité 2: Programmer une période d'indisponibilité → pour ce faire, cliquez sur « Ajouter une autre période d'indisponibilité », renseignez la date de début et la date de fin, enregistrez.



Sur la période renseignée, les créneaux de disponibilités du médecin sont automatiquement désactivés et rendus invisibles à la régulation.

! A NOTER!:

La réactivation de l'agenda SAS se fera :

- Automatiquement à la fin de la période d'indisponibilité,
- En décochant la case « Dès maintenant pour une période indéterminée ».

MODIFIER UNE INDISPONIBILITÉ

- 1- Effectuer les étapes 1, 2 et 3 de la rubrique « Saisir une disponibilité «
- 2- Une fois sur l'agenda SAS, cliquez sur « programmer une indisponibilité »
- 3- Modifiez votre indisponibilité déjà programmée en changeant directement la période dans l'encart dédié puis cliquez sur « Enregistrer ».



SUPPRIMER UNE INDISPONIBILITÉ

- 1- Effectuer les étapes 1, 2 et 3 de la rubrique « Saisir une disponibilité «
- 2- Une fois sur l'agenda SAS, cliquez sur « programmer une indisponibilité »
- 3- Supprimez votre indisponibilité en cliquant sur le bouton « Supprimer » puis enregistrez

